

Une communauté éducative à l'épreuve des attentats. Les minutes de silence de 2015 en milieu scolaire

Sébastien Ledoux

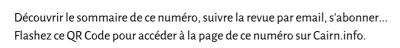
DANS CARREFOURS DE L'ÉDUCATION 2023/2 (N° 56), PAGES 125 À 142 ÉDITIONS ARMAND COLIN

ISSN 1262-3490 DOI 10.3917/cdle.056.0125

Article disponible en ligne à l'adresse

https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2023-2-page-125.htm







Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Sébastien Ledoux

sebastien.ledoux@u-picardie.fr

UNE COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE À L'ÉPREUVE DES ATTENTATS. LES MINUTES DE SILENCE DE 2015 EN MILIEU SCOLAIRE

INTRODUCTION

aria – études et recherches

Dans les heures qui suivent l'attentat de Charlie Hebdo le 7 ianvier 2015, le Président de la République François Hollande décide d'organiser dès le lendemain une minute de silence dans tous les établissements scolaires à midi. Dans le cadre d'une journée de deuil national. l'observation de cette minute de silence doit remplir une double fonction. Il s'agit à la fois de participer à un rituel de deuil («moment de recueillement» en hommage à «nos héros». «morts pour l'idée qu'ils se faisaient de la France, c'est-à-dire la liberté¹»), et de répondre aux attaques en manifestant physiquement l'unité de la nation: « Notre meilleure arme, c'est notre unité, l'unité de tous nos concitoyens face à cette épreuve [...] La France, elle a toujours vaincu ses ennemis justement quand elle a su faire bloc autour de ses valeurs. C'est ce que je vous invite à faire». L'attentat est ainsi interprété comme un événement qui met en jeu la nation (Boussaguet et Faucher, 2018). À ce titre, l'École se retrouve fortement mobilisée le jour même de l'attentat par la demande écrite de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche adressée à l'ensemble des personnels et des élèves d'observer dès le lendemain, à 12 heures, une minute de silence dans tous les établissements scolaires de France.

^{1.} Allocution télévisée du président de la République, 7 janvier 2015, INA.

Cet article revient dans un premier temps sur l'ancienneté du rituel de la minute de silence en milieu scolaire pour y relever les permanences et les évolutions sur un siècle, avant d'analyser celles qui ont suivi en 2015 les attentats de Charlie Hebdo en ianvier et ceux du 13-Novembre. À partir d'entretiens semidirectifs menés auprès de différents acteurs scolaires des premier et second degrés en région parisienne (voir annexe). l'analyse des réactions post-attentats au sein de l'École signale une pratique inhabituelle ouvrant sur des enieux éducatifs fortement investis par l'institution et les médias (laïcité, valeurs de la République, lutte contre le communautarisme). Dans un temps qui suspend l'ordinaire de la classe, ce rite de la minute de silence exigé par l'État a pour finalité d'instaurer, de façon visible, une équivalence entre communauté scolaire, communauté de deuil et communauté nationale. Il constitue en cela un moment rare de cristallisation des frontières et des appartenances culturelles et politiques qui mobilise l'ensemble des acteurs scolaires, dans leurs pratiques comme dans leurs émotions. L'enquête montre d'une part de grandes disparités dans la mise en œuvre de cette équivalence comme dans ses réalisations, et d'autre part des situations contrastées entre l'attentat de janvier et celui du 13-Novembre, en particulier dans les établissements de quartiers populaires situés en éducation prioritaire.

LE RITE SCOLAIRE DE LA MINUTE DE SILENCE: UNE LONGUE HISTOIRE

La demande d'observer une minute de silence en milieu scolaire suite à un acte terroriste n'est pas chose nouvelle en 2015. Cette pratique débute avec les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, renouvelée après ceux de Madrid en 2004, et de Toulouse en mars 2012, pour rendre hommage aux victimes du terrorisme djihadiste (Truc, 2016; *Cahiers pédagogiques*, 2004). Si la minute de silence en hommage aux victimes juives avait été observée surtout localement, à Toulouse et sa région, celle pour les victimes de *Charlie Hebdo* fait de l'École un lieu prééminent garantissant la cohésion nationale, en manifestant à la fois une proximité envers les victimes et l'adhésion à une communauté de valeurs contre les terroristes.

En dehors de cette configuration récente liée aux attentats djihadistes, la pratique scolaire de la minute de silence s'inscrit dans une histoire éducative beaucoup plus longue. Elle apparaît au cours des années 1920 à l'occasion des commémorations du 11 novembre, en hommage aux combattants morts de

la Première Guerre mondiale, qui se déroule le plus souvent devant le monument aux morts en présence des élèves et de leur enseignant (Dancel, 2002. Saint-Fuscien, 2017). En participant à ce rite national, les élèves entrent dans une communauté de deuil qui figure physiquement celle de la nation rendant hommage à ceux qui se sont sacrifiés pour sa survie. Leur présence à ce rituel participe d'une éducation à la nation tournée vers la paix (Loubes, 2017). Après 1945, le rituel est prolongé dans un récit intégrant l'hommage aux héros de la Résistance. À la fin du xxe siècle, des minutes de silence sont observées lors des voyages pédagogiques organisés sur des lieux de déportation et d'extermination de la Seconde Guerre mondiale. Il est parfois demandé aux élèves de rendre cette fois hommage non aux héros se sacrifiant pour la défense de la nation, mais aux victimes juives exterminées par les nazis, au nom du refus de l'antisémitisme et de l'adhésion à une communauté de valeurs autour des droits de l'homme (Ledoux, 2016). Les minutes de silence instituées au sein du monde scolaire le 8 janvier et le 16 novembre 2015 condensent ces divers héritages. Si elles actualisent le rassemblement symbolique de la nation autour de ses «héros» face à une attaque, elles renvoient aussi à l'hommage aux victimes de la barbarie et à la défense des valeurs nationales qu'elles incarnent (liberté de la presse, liberté d'expression, vivre ensemble). Une enquête de terrain que nous avons menée permet de relever les situations très diverses auxquelles les acteurs du monde scolaire ont été confrontés, d'identifier les pratiques qu'ils ont initiées avec leurs élèves, et de signaler le contraste des réactions entre les deux attentats².

LE CONTEXTE ÉDUCATIF DE LA MINUTE DE SILENCE DU 8 JANVIER 2015

C'est au cours d'une réunion au ministère que la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem, et ses conseillers apprennent par les réseaux sociaux la fusillade survenue au journal *Charlie Hebdo*. Une cellule de crise est immédiatement mise en place par le directeur de cabinet pour organiser le confinement des écoles proches du siège du journal. Le cabinet du ministère est informé dans l'après-midi de

^{2.} Réalisée dans le cadre du programme de recherche "13-Novembre" (CNRS-Inserm ANR 16-EQPX-003), cette enquête repose principalement sur 104 entretiens semi-directifs réalisés entre 2017 et 2021 auprès d'acteurs variés du monde scolaire de Paris et région parisienne: ministre, conseillers ministériels, chefs d'établissement, enseignants, infirmières et assistante sociale scolaires, documentaliste, élèves. Une vingtaine d'établissements des premier et second degrés ont été concernés par cette enquête, en grande majorité socialement mixtes ou situés en éducation prioritaire (voir annexe).

la décision présidentielle d'organiser dès le lendemain une minute de silence dans tous les établissements scolaires³. Passé le moment de stupeur et d'effroi partagé par tous les membres du cabinet, et alors que l'identité des terroristes est progressivement connue, le conseiller politique de la ministre l'alerte sur le fait que l'École est susceptible d'être mise en cause car les auteurs ont été scolarisés en France:

«Je me souviens avoir dit à la ministre en tout début d'après-midi "le débat va arriver sur l'École. Prépare-toi, c'est pour nous là" [...] Le sujet va être la mise en cause d'une jeunesse en perte de repères, des accommodements raisonnables sur la laïcité, du fait qu'on a laissé prospérer un islamisme radical dans le pays et tout ça; et donc à ce moment-là, je préviens la ministre que l'École va être mise en cause tout de suite. 4»

Si tout le monde approuve au sein du cabinet la décision d'une minute de silence, on considère qu'il s'agit d'un sujet sensible et qu'il y aura des difficultés pour l'appliquer dans certains établissements en raison du lien explicite des attaques avec la question des caricatures du prophète musulman.

Le communiqué de presse de la ministre est publié en soirée. Celle-ci «demande à l'ensemble des personnels ainsi qu'à l'ensemble des élèves et étudiants de respecter, jeudi 8 janvier à midi, une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat survenu ce 7 janvier à Paris ». Elle accompagne cette demande d'une lettre adressée aux enseignants. L'acte commis est présenté comme une grave attaque contre la République: l'«attentat meurtrier» à l'encontre de «l'hebdomadaire Charlie Hebdo [...] a atteint notre République au cœur» en visant «les valeurs essentielles de notre République: la liberté d'expression». Rappelant le rôle de l'École («transmettre les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de fraternité, et de laïcité»), Najat Vallaud-Belkacem indique la fonction de la minute de silence (« moment où notre pays manifeste son unité nationale face à l'épreuve») et le rôle que doivent jouer les personnels: «porter l'idéal de la République». La rhétorique de ce courrier témoigne d'un imaginaire français construit par ses élites républicaines depuis la fin du xix^e siècle qui fait de l'École, non pas seulement une institution républicaine parmi d'autres, mais comme celle qui fonde la République et la rend possible. Le projet éducatif assigné à l'École est de faire des élèves des républicains (Déloye, 1994; Chanet, 1996). Après l'attaque contre les journalistes de Charlie Hebdo, c'est donc l'École qui est désignée assurer l'unité de la République.

La demande ministérielle de transmettre auprès des élèves les valeurs républicaines liberté-égalité-fraternité, en y ajoutant celle de la laïcité, intervient dans un

^{3.} Entretiens n° 2, 3, 5 et 8 (ministre et conseillers ministériels).

^{4.} Entretien n° 2 (conseiller politique de la ministre).

contexte éducatif précis. Si l'École publique a pour fonction éducative de transmettre ces valeurs depuis la fin du xixe siècle, cette finalité est l'obiet d'une réaffirmation explicite des politiques éducatives depuis le début des années 2000. Ainsi, la loi votée en 2005 sur l'avenir de l'École déclare qu'«outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République»⁵. Si cette question des valeurs à transmettre est de plus en plus présente à l'échelle internationale dans plusieurs systèmes éducatifs, leur contenu diffère selon les pays (Boissinot et Delvaux, 2021). En France, la promotion des valeurs républicaines dans le champ scolaire s'est traduite par la mise en œuvre d'une pédagogie de la laïcité qui figure parmi les priorités de l'action ministérielle et du système éducatif dans son ensemble (Ferhat, 2019; Kahn, 2021). La loi de refondation de l'École (dite «loi Peillon» du nom du ministre de l'Éducation nationale) du 8 juillet 2013 modifie l'article L111-1 du code de l'éducation en portant l'accent sur la transmission de la laïcité aux élèves. Suite à cette loi, une Charte de la laïcité est publiée en septembre 2013 et affichée dans tous les établissements scolaires. La première journée de la laïcité est célébrée le 9 décembre 2014, un mois avant l'attentat de janvier 2015. Tous les conseillers de la ministre évoquent cette conjoncture lors des entretiens. Lorsque survient l'attentat de Charlie Hebdo, la haute administration est très fortement mobilisée sur la question des valeurs et de la laïcité. Au niveau local, des études montrent également une forte mobilisation des acteurs éducatifs sur le respect de la laïcité concernant des conflits liés aux tenues vestimentaires à caractère religieux portés par des filles de confession musulmane (Bozec, 2015). Pour les membres du cabinet ministériel, cet attentat ne fait que renforcer la nécessité de mener une politique éducative centrée sur la transmission des valeurs dont la laïcité. Dès le lendemain de l'attentat, jeudi 8 janvier, plusieurs conseillers travaillent sur un *Plan de Mobilisation de l'École* pour les valeurs de la République présentée par la ministre aux médias le 22 janvier, dans lequel le thème de la laïcité est omniprésent.

Dans sa lettre aux enseignants le soir du 7 janvier, la ministre ajoute une indication qui relève du registre pédagogique. Il s'agit d'inviter les enseignants «à répondre favorablement aux besoins ou demandes d'expression qui pourraient avoir lieu dans les classes ». Cette prise en compte des besoins et expressions des élèves deviendra centrale dans le discours institutionnel au lendemain des attentats du 13 novembre 2015⁶. Même si elle apparaît à la

^{5.} Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005, loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

^{6.} Ministère de l'Éducation nationale, «Savoir accueillir la parole des élèves après un attentat», texte mis en ligne dès le 14 novembre 2015. https://eduscol.education.fr/969/savoir-accueillir-la-parole-des-eleves-apres-un-attentat, consulté le 7 juillet 2021.

marge en janvier 2015, cette attention aux réactions et expressions des élèves ne relève pas de la pratique du débat en classe percu comme un outil d'éducation à la démocratie. Ce rôle attribué au débat dans le système éducatif. hérité du plan Langevin-Wallon de 1947, est institutionnalisé à partir des années 1970, et surtout au cours des années 1990 dans le cadre d'une réforme sur «l'éducation à la citovenneté» (Billouet, 2007: Rigot, 2016). La demande de porter attention aux réactions et expressions des élèves témoigne ici davantage de l'intégration de différents travaux de recherches menés en sociologie, psychologie et neurosciences que des documents mis en ligne sur le site du Ministère dans les jours qui suivent viennent confirmer. Les travaux sur l'empathie dans les échanges entre élèves, les processus émotionnels et cognitifs dans l'apprentissage ou sur le climat scolaire mettent en avant depuis alors plusieurs années la nécessité de prendre en compte le ressenti des élèves et l'expression de leurs émotions dans leur parcours scolaire en général, et en particulier lorsqu'ils sont face à des événements violents fortement médiatisés (Debarbieux, 2012; Zanna, 2015). Le ministère met en ligne quelques jours après l'attentat un texte cosigné par des psychologues et Eric Debarbieux, chercheur en sciences de l'éducation et spécialiste des violences scolaires, qui alertent sur le fait que «pour un enfant ou un adolescent, la confrontation, même indirecte via les différents médias à un événement comme celui de l'attaque terroriste contre le journal Charlie Hebdo, peut revêtir un caractère traumatique »7. La catégorisation de l'attentat comme potentiellement traumatique pour les élèves, du fait de sa médiatisation, fait ainsi son entrée dans le discours de l'institution en janvier 2015. Le ministère et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) travaillent dans l'urgence à la mise en ligne de ressources sur le portail eduscol⁸. Un premier document («Liberté de conscience, liberté d'expression: outils pédagogiques pour réfléchir et débattre avec les élèves») est publié le jeudi 8 janvier à 20 heures, soit après l'organisation de la minute de silence. Les enseignants ont par conséquent dû s'appuyer sur leurs propres ressources pour organiser avec leurs élèves ce rituel.

^{7.} Ministère de l'Éducation nationale, «Quelques considérations pour aborder la médiatisation d'un évènement collectif violent avec les élèves», texte mis en ligne dans la semaine qui suit les attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015. https://cache.media.eduscol.education.fr/file/ecole/96/5/aborder_evenement_collectif_violent_383965.pdf, consulté le 7 juillet 2021.

^{8.} Entretien avec le responsable ressource numérique de la DGESCO, n° 11.

L'APPLICATION DE LA MINUTE DE SILENCE: DISTORSION ENTRE COMMUNAUTÉ DE DEUIL ET COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Si très peu d'enseignants interrogés ont eu connaissance de la lettre de la ministre, ils ont en revanche suivi les médias pendant une grande partie de l'après-midi et de la soirée qui a suivi l'attentat. Or, le thème d'une attaque à la nation est également omniprésent dans le discours médiatique (Bazin, 2018). Pour autant, la plupart des enseignants interrogés évoquent rétrospectivement davantage la liberté d'expression à laquelle ils se disent attachés et dont l'importance devait être expliquée à leurs élèves. Ils ne s'inscrivent donc pas dans une lecture nationale de l'attentat produite par l'État et par les médias, ni dans une interprétation de l'événement autour de la laïcité contrairement au cabinet du ministère. La préparation de la journée du lendemain est effectuée de façon très diverse par les enseignants. Certains se mettent ensemble sur un réseau pour rassembler et échanger de la documentation et ainsi pouvoir répondre aux questions des élèves tandis que d'autres restent seuls à suivre les médias dans une certaine sidération, ou à préparer leurs cours sans aucun échange avec leurs collègues⁹.

La minute de silence décidée la veille pour le lendemain crée une suspension subite du temps ordinaire de la classe pour les élèves et leur(s) professeur(s). Son organisation précipitée dans les établissements mêle pour les personnels concernés des questions d'ordre pratique (À quel moment l'effectuer? Où? Avec qui?), pédagogique (Assurer le cours sans mentionner l'événement? Laisser la parole aux élèves ou la refuser? Quels documents utiliser?), éducative (Comment expliquer la minute de silence? Comment dire aux élèves ce qui est arrivé et ce qui s'y joue?) et intime (des enseignants sont encore dans l'émotion au lendemain de l'attentat). Les réponses à ces questions sont extrêmement variées selon les situations locales. Dans le second degré, beaucoup d'enseignants se tournent dans plusieurs établissements vers le/la professeur.e d'histoire-géographie:

«C'était un peu la panique. Il y a des collègues qui ne se sentaient absolument pas d'aborder la question. Il y a des collègues qui étaient venus me voir en me demandant des publications de Charlie Hebdo, qui n'étaient pas du tout au courant et qui ne se sentaient pas de l'aborder. Et moi j'ai été appelé par une collègue de commerce avec laquelle je partageais une classe, qui les avait en classe entière, et qui m'avait dit "Moi je ne gère pas l'incident, soit je fais cours de façon classique, soit tu décides d'intervenir et on prend vingt minutes pour en discuter". Là, j'étais d'accord car je connaissais la classe, je savais que les règles étaient posées et qu'il n'y aurait pas de débats qui allaient déraper. 10 »

^{9.} Entretien n° 4, enseignant d'histoire-géographie, lycée général, public scolaire mixte

^{10.} Entretien n° 21, enseignante Lettres-histoire en lycée professionnel, public scolaire défavorisé.

La manifestation d'une unité nationale demandée par le chef de l'État au même moment dans tout le pays à midi se heurte en milieu scolaire à des considérations parfois très pratiques. Ainsi, l'heure prescrite de la minute de silence intervient dans beaucoup d'écoles élémentaires pendant la pause du déjeuner où les élèves sont au réfectoire sans leur enseignant. Cette inadéquation entre une action politique symbolique à vocation unifiante et les contraintes du terrain amène parfois des directeurs/directrices à avancer ce moment de recueillement une heure avant le moment prévu.

Par ailleurs, les chefs d'établissement interrogés se sont questionnés sur les modalités de cette minute de silence: quelles marges de manœuvres laisser aux enseignants (leur donne-t-on l'obligation de l'observer ou laisse-t-on cela à leur discrétion?); où l'observer (chacun dans sa classe ou dans un lieu de rassemblement comme la cour de l'école qui symboliserait, à l'échelle de l'établissement, la manifestation de l'unité de la nation?). La crainte de réactions d'élèves peut déterminer le dispositif mis en place selon des logiques propres à chaque établissement. Cette crainte amène des enseignants à s'opposer à une minute de silence en classe au cours de laquelle ils craignent de se retrouver seuls, et proposent de l'effectuer dans la cour de l'établissement dans un cadre collectif plus rassurant, en présence des collègues et de la direction¹¹. A contrario, des chefs d'établissements situés en éducation prioritaire décident de l'organiser en classe pour éviter des effets de groupe risquant de perturber la minute de silence et, en ce sens, de contrevenir à la demande institutionnelle d'une manifestation unitaire par un silence observé collectivement¹².

Du côté des enseignants, leur expérience subjective de l'événement, leur parcours professionnel et dans leur établissement, le cadre formel du moment de recueil-lement décidé par leur direction et les réactions attendues de leurs élèves sont des éléments qui entrent en jeu dans la préparation et l'application du rituel et l'organisation ou non de débats. Sans être forcément lecteurs de *Charlie Hebdo*, des enseignants expriment un sentiment de grande proximité avec certaines des victimes, le plus souvent le dessinateur Cabu qui les renvoie à leur enfance, ou l'économiste Bernard Marris qu'ils écoutent régulièrement sur France inter:

«Je ne suis pas lecteur du journal, mais pour moi, Charlie Hebdo, c'est Cabu et Cabu c'est mon enfance.13»

«Ça me touche énormément par rapport aux personnes visées, par rapport au journal visé. Ce n'est pas un journal que je lis quotidiennement mais que j'ai lu. J'aime beaucoup les dessins. J'aime beaucoup la bande dessinée et j'aime bien ce caractère profondément subversif de Charlie

^{11.} Entretiens n° 7 (enseignant en lycée général).

^{12.} Entretiens n° 1 (chef d'établissement d'un lycée professionnel); n° 13 (CPE en collège REP).

^{13.} Entretien n° 7, enseignant d'histoire-géographie en lycée général, public scolaire mixte

SÉBASTIEN LEDOUX

Hebdo. J'aime beaucoup leur existence. Je ne suis pas toujours d'accord avec ce qu'ils disent, mais i'aime au'ils existent en fait. 14 »

«C'était affreux. J'étais complètement hagarde. D'abord, j'étais une lectrice du journal, et puis j'écoutais Franc inter, j'écoutais beaucoup Bernard Marris. En fait, je n'ai pas réalisé dans l'immédiat. Je n'ai rien compris en fait. Et j'ai commencé à beaucoup pleurer dans l'après-midi en comprenant qu'il n'y avait pas que Marris, mais qu'il y avait aussi Wolinski et puis aussi Cabu. Et plus ca allait, plus j'étais effondrée. C'était un effondrement total.¹5»

L'émotion est très présente dans de nombreuses salles des professeurs le jeudi matin où les enseignants se retrouvent et échangent leur stupéfaction, leur indignation, leur désarroi et leur tristesse. Pour certains d'entre eux travaillant dans des établissements en éducation prioritaire, cette émotion sera mise à l'épreuve par quelques-uns de leurs élèves qui manifestent en classe de l'indifférence envers les victimes, et parfois de la satisfaction en donnant raison aux auteurs de l'attentat, ce qui a en entrainé un désarroi supplémentaire vis-à-vis de leur identité et ontologie professionnelles (Bozec, 2020b):

J'aime beaucoup mes élèves. Ce sont des gens que je respecte beaucoup. Je sais qu'il faut aussi donner beaucoup de soi pour les amadouer, les réconcilier¹⁶. Ils sont très blessés pour beaucoup. Et là, c'est la première fois que j'ai détesté mes élèves.

À l'autre bout du spectre des réactions d'élèves, des enseignants sont surpris que des élèves, qui peuvent être étonnés eux-mêmes, entonnent spontanément *La Marseillaise* à la fin de la minute de silence observée dans la cour, comme cela a été le cas dans plusieurs établissements socialement favorisés ou mixtes¹⁷:

«On a pris une minute en silence, ce qui était un peu gênant parce que c'est un truc qu'on est pas du tout habitué à faire; et du coup on se regardait les uns les autres en mode "pourquoi on fait ça cette fois-ci?" [...] On se regardait tous et à la fin de cette minute, on a chanté la Marseillaise. Et alors énorme bluff parce que...pourquoi on chante la Marseillaise? Et je me souviens que...je n'aime pas du tout cette chanson mais j'aime beaucoup la chanter parce que ça fait partie de ce que j'ai appris. Je me souviens que j'ai hésité à la chanter, finalement je l'ai chanté avec les autres, après j'avais honte de l'avoir chanté; du coup c'était émotionnellement très lourd et en même temps très fort de sentir l'unité. C'était, à la fois on était uni et donc c'était fort, et en même temps pourquoi on est uni cette fois et pas les autres. Enfin voilà, en tout cas, on a chanté la Marseillaise à ce moment-là, ce qui était bizarre¹8. »

Des élèves demandent à prendre la parole à leur professeur, notamment d'histoire-géographie, dans le second degré. L'insistance est d'autant plus forte lorsqu'ils n'ont pu en parler avec d'autres enseignants d'autres disciplines. Ces

^{14.} Entretien n° 17, professeur d'histoire-géographie au collège, public scolaire mixte

^{15.} Entretien n° 101, enseignante lettres-histoire, lycée professionnel, public scolaire défavorisé.

^{16.} Entretien n° 101 (enseignante lettres-histoire en lycée professionnel).

^{17.} Entretiens n° 10 (enseignante en lycée général), n° 36 (élève en lycée général).

^{18.} Entretien n° 36, élève de lycée général, public scolaire favorisé.

demandes manifestent non seulement un besoin d'échanges d'argumentations mais expriment aussi le souhait d'éprouver, dans l'expérience collective de la classe, la conformité des émotions ressenties avec celles des autres (les pairs, leur enseignant) ou une aspiration à résoudre avec les autres des émotions contradictoires qu'ils peuvent ressentir dans un certain embarras (Truc, 2020). Ainsi, les débats initiés par certains enseignants peuvent diviser les élèves d'une même classe: certains expriment l'indignation face à l'atteinte grave à la liberté d'expression et à la République d'une part, et d'autres regrettent le risque pris par les journalistes de *Charlie Hebdo* en caricaturant le prophète de la religion musulmane.

Le rite de la minute de silence exigé par l'État a pour finalité d'instaurer une équivalence entre communauté scolaire, communauté de deuil et communauté nationale. Il constitue en cela un moment rare de cristallisation des frontières et des appartenances culturelles et politiques. Cette cristallisation évolue en crispation dans les jours qui suivent avec la médiatisation immédiate des «incidents» (terme employé par le MEN) provoqués par des élèves pendant ou autour de la minute de silence. Dès le soir du 8 janvier, Le Figaro fait part sur son site d'incidents dans des écoles dus à des élèves musulmans, et des reportages se multiplient dans la presse et la télévision dès le lendemain. L'École se retrouve ainsi au centre de l'attention médiatique sur cette question pendant plusieurs jours, les médias interprétant ces faits dans une crise plus générale du système éducatif français, en particulier dans son rôle de transmission des valeurs communes aux élèves (Pons, 2014). Si le ministère recense environ 200 incidents dans la première semaine qui suit, nombre infime en rapport avec le nombre total d'élèves en France, cette question fait rapidement l'objet d'une politisation. Une commission d'enquête parlementaire est initiée par le sénateur de droite Jacques Grosperrin, ancien professeur d'EPS et docteur en sciences de l'éducation, qui aboutit à la rédaction d'un rapport remis au Sénat en juillet 2015. Intitulé «Faire revenir la République à l'École», ce rapport qui mobilise des rapports précédents (rapports Debré de 2003, Stasi de 2003 et Obin de 2004) conteste le nombre d'incidents recensés par le ministère, dont le nombre est estimé sous-évalué, et demande «la mise en place dans l'enseignement public d'un système de remontée directe des incidents jusqu'au ministère »¹⁹. Le non-respect de la minute de silence est interprété dans ce rapport comme le prolongement inquiétant des atteintes à la laïcité commises par des élèves musulmans (Ferhat, 2021), et plus largement comme la preuve d'un problème musulman dans le champ scolaire (Bozec, 2020a; Langar, 2021). Ces vives controverses renvoient à une période post-attentat que le sociologue

^{19. «}Faire revenir la République à l'École», rapport n° 590 du Sénat, 2 juillet 2015.

américain Randall Collins désigne comme une «zone d'hystérie» pendant laquelle les débats politico-médiatiques sont exacerbés et où le patriotisme ou la cohésion sociale sont sans cesse réaffirmés sous la forme d'inionctions, au point que chacun se trouve sommé d'exprimer sa solidarité envers les victimes sous peine de se voir soupçonné d'adhérer aux actes terroristes et faire figure ainsi d'ennemi de l'intérieur (Collins, 2004). Or, la politisation et médiatisation des incidents interprétés comme un défaut de lovauté des élèves musulmans en voie de communautarisation et/ou comme une crise du système éducatif a éludé un aspect pourtant maieur que notre enquête a relevé. Les débats en classe au lendemain de l'attentat montrent que la difficulté se situe en partie dans le slogan «Je suis Charlie» qui s'impose dès le 8 janvier comme l'expression conjuguée et indissociable, à la fois d'un hommage aux victimes et d'une adhésion aux caricatures du prophète musulman publiées par le journal. Pour certains élèves, la demande d'observer la minute de silence est comprise comme la manifestation, non d'une solidarité envers des personnes assassinées ou de la défense de la liberté d'expression, mais celle d'un soutien aux caricatures de leur prophète qui les choquent, ouvrant pour certains un conflit de loyauté insurmontable. Le travail de certains personnels éducatifs des établissements d'éducation prioritaire, le 8 janvier et dans les jours suivants, a consisté à réintroduire de facon pragmatique dans la communauté éducative, les élèves qui avaient exprimé sous des formes variées leur non appartenance à la communauté de deuil nationale en hommage aux journalistes de Charlie Hebdo.

Ainsi, dans un collège REP de l'Essonne, il est décidé entre la direction et les CPE d'organiser la minute de silence dans les classes sans laisser les enseignants complètement seuls pour gérer ce moment que certains redoutent²⁰. Il est prévu un texte à faire lire aux enseignants, juste avant l'hommage et une présence de la direction et des CPE dans les couloirs pour intervenir en cas d'incidents. Rédigé à partir du communiqué du Dasen (Directeur académique des services de l'éducation nationale), le texte est distribué aux enseignants en salle de professeurs pendant la récréation de 10 h. Il présente la minute de silence comme un hommage à tous ceux qui ont été tués la veille, pas seulement aux journalistes de *Charlie Hebdo*, « pour atténuer au maximum les réactions épidermiques »²¹ des élèves. La consigne de la direction donnée aux enseignants est de ne pas se braquer en cas d'incident pendant l'hommage mais de le signaler de suite aux CPE et à la direction qui se trouveront dans les couloirs. Le début de la minute est donné par la sonnerie du collège activée par le principal. Des paroles d'élèves se manifestent par des exclamations «Allahou Akbar» [Dieu est le plus grand]

^{20.} Entretiens n° 12 à 16 (CPE, enseignants, assistante sociale en collège REP).

^{21.} Entretien n° 13 (CPE en collège REP).

pendant l'hommage ou par des propos; «Ils méritent ce qui leur est arrivé, moi ie ne veux pas faire la minute de silence pour eux/ils ne méritent pas cette minute de silence», «Si on fait une minute de silence pour eux, pourquoi pas pour les Palestiniens?». Le refus de l'hommage s'est également exprimé, sans forcément gêner son déroulement, en écrivant par exemple sur une feuille. Pendant la minute de silence, les CPE et personnel de direction ont dû intervenir dans 4 ou 5 classes sur 26 au total pour des oppositions déclarées qui perturbaient son déroulement. Ceux qui l'ont perturbé représentent une petite minorité d'élèves du collège (une quinzaine sur 600), déià connus pour des problèmes de discipline en classe. Dans l'après-midi, les parents de ces élèves sont informés par sms et les élèves sont vus en entretien individuel par leur CPE respectif. Pour ces derniers. l'entretien a un but avant tout pédagogique («La sanction n'était pas le but, on a été dans l'explication»). Le discours tenu auprès de ces élèves a défini l'acte terroriste comme une atteinte à la vie humaine condamnable, quelle que soit l'identité des victimes. La liberté d'expression est également évoquée comme un droit pour lequel on se bat et qui fait partie d'une tradition du pays dans lequel ils vivent eux aussi, cette liberté existant donc aussi pour eux. Le discours est «mieux passé à partir du moment où on leur a appris que des musulmans étaient décédés ce jour-là» et pas seulement des journalistes de Charlie Hebdo. Par ailleurs, les CPE ont montré aux élèves des caricatures du journal qui moquaient d'autres religions pour expliquer que ce journal n'était pas contre la religion musulmane, ce qui était leur discours. Dans certains établissements d'éducation prioritaire, le travail des personnels éducatifs a donc consisté à retisser des liens avec ces voix dissonantes mais bien membres de la communauté éducative, en s'affranchissant du cadre instauré par le rituel de deuil et les discours médias/politiques sur la nation et la laïcité qui avaient mis certains élèves dans un conflit particulièrement aigu de loyauté (Doutriaux, 2015; Ledoux, 2017).

13-NOVEMBRE 2015: UNE COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE FIGÉE DANS LE DEUIL

Les réactions aux attentats du 13 novembre 2015 apparaissent en milieu scolaire nettement plus homogènes. Elles manifestent une communauté éducative unie dans des émotions partagées (peur, tristesse et indignation) qui se calque cette fois-ci sur la communauté de deuil nationale ritualisée par la minute de silence du 16 novembre (Ledoux, 2019). Les attaques dans Paris et à Saint-Denis ont ouvert une brèche dans le sentiment de sécurité d'un cercle bien plus large de la population française que lors des attentats ciblés de janvier 2015,

ce dont attestent les enquêtes du Crédoc sur la mémoire des attentats (Crédoc. 2018). Des membres de la communauté scolaire figurent parmi les victimes du 13 novembre: une lycéenne et huit enseignants perdent la vie dans ces attaques (Saint-Fuscien, 2020)²². La peur éprouvée par les élèves pour eux-mêmes ou leur famille que nos entretiens signalent témoigne d'un effet d'insécurité globale qui est recherchée par les auteurs d'un acte terroriste (Bret. 2018). Dans les jours qui suivent, les personnels éducatifs tentent de rassurer des élèves qui se sentent en danger. Le discours des médias et de l'État évoquant une situation de guerre a pu renforcer le sentiment de vulnérabilité des élèves, notamment d'établissements situés à proximité des lieux des attentats. Dans un collège du 10^e arrondissement de Paris, situé tout proche des terrasses de café attaquées, une cellule d'écoute pour les élèves est ouverte le lundi 16 novembre dont l'infirmière scolaire a seule la charge. Ce sont environ 70 élèves sur 585 (13 %) qui viennent à l'infirmerie pendant trois jours pour exprimer leur sentiment d'être en danger et leur tristesse. Débordée psychiquement par les émotions des élèves recues en continu, l'infirmière se met en congé maladie à partir du ieudi 19 novembre²³.

Du côté de l'institution, le courriel de la ministre adressé sur la boîte professionnelle des enseignants, le samedi 14 novembre, emploie de façon significative un vocabulaire des affects absent en janvier: «Les attentats terroristes qui ont frappé Paris et la Seine-Saint-Denis ce vendredi 13 novembre ont atteint une nouvelle fois le cœur de notre République et nous ont tous bouleversés». L'accent est cette fois porté non sur la défense de la République et la promotion des valeurs qui l'incarnent mais sur l'écoute à accorder aux élèves. Intitulé «Savoir accueillir la parole des élèves après les attentats terroristes en Île-de-France», le document ressource produit par les services de la Dgesco, mis en ligne sur eduscol dès le samedi soir, est explicitement mentionné dans la lettre de la ministre. Il indique le rôle et la compétence attendus chez l'enseignant centrés sur la prise en compte des émotions des élèves: «Ce dialogue est un travail pédagogique indispensable pour soutenir les enfants et les adolescents dans la gestion de leurs émotions et la compréhension complète de ces événements violents».

À l'échelle locale, notre enquête met en lumière une évolution importante dans les comportements des élèves en éducation prioritaire. Ces élèves expriment des émotions dominées par la peur et l'indignation qui traduisent leur sentiment de proximité avec les victimes pouvant parfois conduire à des processus

^{22.} Sur cette dimension, notre corpus comprend un professeur de collège présent au Bataclan qui a perdu un ami également enseignant de son collège ce soir-là.

^{23.} Entretien n° 41 (infirmière scolaire en collège).

d'identification, en partie lié aux attentats ayant visé le Stade de France à Saint-Denis à l'occasion d'un match de football²⁴. Dans plusieurs lycées professionnels, des élèves en pleurs informent leur enseignant que des membres de leur famille ont été blessés, ce qui s'est ensuite avéré inexact. Les élèves des établissements d'éducation prioritaire se sentent concernés par ces attaques parce qu'ils s'identifient aux victimes et parce qu'ils s'imaginent désormais comme des cibles des terroristes. Les débats en classe le lundi 16 expriment une dénonciation des actes terroristes et de leurs auteurs par des élèves se présentant comme musulmans qui refusent de considérer ces personnes comme de vrais musulmans²⁵. La revendication de l'acte commis au nom de l'islam est ainsi contestée, parfois avec virulence, dans un consensus où le conflit de loyauté vécu par certains élèves en janvier a disparu:

«Et là, on s'aperçoit que ce qu'on a loupé dans l'après-Charlie, les terroristes du Bataclan le réussissent. C'est-à-dire que l'on a une communauté d'élèves vent debout contre les terroristes et qu'on doit plutôt les calmer, avec des mômes qui me disent "Vous savez l'islam, c'est pas ça!".²⁶»

Cette reconfiguration par rapport à janvier est parfois ressentie avec réconfort par les personnels de l'éducation. La minute de silence du lundi 16 novembre constitue dans certains établissements d'éducation prioritaire un rite de réparation vis-à-vis de celle de janvier. Elle permet cette fois l'expression d'une émotion commune de la communauté éducative dans son ensemble qui avait fait défaut le 8 janvier. Cependant, si la communauté éducative se trouve réunie, cette unité résulte non tant du partage de valeurs mais du sentiment de sidération et de peur qui domine alors.

CONCLUSION

Les attentats de 2015 ont eu pour effet de renforcer dans les années suivantes l'éducation à la liberté d'expression et à la laïcité au sein du système éducatif. Dans les nouveaux programmes en EMC que les professeurs d'histoire-géographie ont eu la charge d'appliquer à la rentrée 2015, une large place est consacrée à la laïcité. Des référents laïcité ont été créés dans les rectorats et les INSPE (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation), ainsi que des équipes académiques «Valeurs de la République». Le MEN a mis à disposition des enseignants un vadémécum pour la laïcité (2018), et instauré

^{24.} Entretiens n° 22 et 23 (élèves de lycée professionnel), n° 21, 29, 31 et 33 (enseignants en lycée polyvalent et professionnel).

^{25.} Entretiens n° n° 21, 29, 31 et 33, *op.cit*.

^{26.} Entretien n° 33, professeur d'histoire-géographie en lycée polyvalent, public scolaire défavorisé.

un Conseil des sages de la laïcité (2018). C'est dans ce contexte que survient l'assassinat du professeur d'histoire-géographie Samuel Paty, près de son collège de Conflans-Sainte-Honorine, le 16 octobre 2020, à la suite d'un cours d'EMC pendant lequel il a montré des caricatures du prophète musulman provenant du journal Charlie Hebdo pour restituer un débat de société. L'événement renvoie de facon dramatique au dilemme parfois ressenti par des enseignants pour enseigner l'EMC entre posture normative et volonté d'inculguer une réflexion critique par le débat (Bozec, 2020b). L'organisation d'une minute de silence en son hommage, le 2 novembre, à la demande du ministère, a réactivé dans certains établissements la distorsion entre communauté de deuil et communauté éducative qui avait disparu au lendemain du 13-Novembre. De nouveau, des enseignants ont fait classe normalement tandis que d'autres ont préféré organiser des échanges en classe avec des débats contradictoires entre élèves, alors que le ministère avait annulé ce temps d'échanges initialement prévu, pour s'en tenir exclusivement à la minute de silence. De nouveau, les situations les plus diverses et complexes sont survenues localement, une fois la porte de la classe fermée, loin des discours médiatiques et des communications ministérielles relayées par ses cadres. Face à la répétition des attentats djihadistes, la communauté scolaire apparaît pour autant traversée par des tensions et soumise à des injonctions paradoxales: elle doit construire par un rituel officiel une communauté de deuil nationale immédiate et éphémère, dans le cadre de la promotion des valeurs républicaines dont la laïcité, tout en ayant la charge d'assurer la continuité d'une communauté éducative traversée par des conflits de loyauté pour certains de ses membres, dont la résolution nécessite des mises en débat de l'événement violent et de ses enjeux, davantage peut-être que des rites de réassurance pour les gouvernants qui commandent à la parole sa suspension.

Sébastien Ledoux

Centre amiénois de recherche en éducation et formation (CAREF – UR 4697) Université de Picardie Jules Verne

Bibliographie

Bazin, M. (2018). Peuples en larmes, peuples en marches: la médiatisation des affects lors des attentats de janvier 2015. *Mots. Les langages du politique, 118,* 75-94.

Billouet, P. (dir.). (2007). *Débattre, pratiques scolaires et démarches éducatives*. L'Harmattan. Boissinot, A. et Delvaux, B. (coord.). (2021). Les valeurs dans l'éducation. *Revue internationale d'éducation*, 87.

Bozec, G. (2015). Une laïcité qui cherche sa voie. Diversité, 182, 34-40.

Bozec, G. (2020a). La construction de l'islam comme «problème» dans le champ scolaire. *Agora Débats/ Jeunesses, 84*, 81-94.

Bozec, G. (2020b). Vérité, neutralité et conflits de valeurs: les dilemmes de l'éducation civique aujourd'hui. *Raisons éducatives*, 24, 55-73.

Boussaguet, L. et Faucher, F. (2018). La construction des discours présidentiels post-attentats à l'épreuve du temps. *Mots. Les langages du politique*, *118*, 95-115.

Bret. C. (2018). *Ou'est-ce que le terrorisme?* Vrin.

Débat du bureau du CRAP (2004). L'École face au terrorisme. *Cahiers pédagogiques, 424*. https://www.cahiers-pedagogiques.com/l-ecole-face-au-terrorisme/, consulté le 13 juin 2023.

Chanet, J.-F. (1996). L'École républicaine et les petites patries. Aubier.

Collins, R. (2004). Rituals of solidarity and security in the wake of terrorist attack. *Sociological Theory, 22*(1), 53-87.

Crédoc (2018). Les attentats du 13 novembre 2015, un marqueur de la mémoire collective. *Consommation & modes de vie, 302*. https://www.credoc.fr/publications/les-attentats-du-13-novembre-2015-un-marqueur-de-la-memoire-collective, consulté le 13 juin 2023.

Dancel, B. (2002). Enseigner l'histoire de la grande guerre et commémorer l'armistice du 11 novembre à l'école primaire. *Carrefours de l'éducation*, *13*, 18-49.

Debarbieux, É. (dir.). (2012). *Le « climat scolaire »: définition, effets et conditions d'amélioration*. Rapport au Comité scientifique de la Direction générale de l'enseignement scolaire, MEN-DGESCO.

Déloye, Y. (1994). École et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy: controverses. Presses de la Fondation nationales des sciences politiques.

Doutriaux, G. (2015). Quand «Charlie» entre en scène. Diversité, 182, 111-114.

Ferhat, I. (2019). Éduquer à la laïcité? Généalogie d'une pédagogisation. Éducation et sociétés, 44(2), 181-194.

Ferhat, I. (2021). Quantified secularism? Counting religious conflicts in French state schools since the 1980s. *British journal of religious education*. https://doi.org/10.1080/01416200.20 21.1932418, consulté le 13 juin 2023.

Kahn, P. (2021). Les valeurs de l'éducation en France: laïcité et égalité en débat. *Revue internationale d'éducation de Sèvres, 87*, 133-141.

Langar, S. (2021), *Islam et école en France. Une enquête de terrain,* (pp. 133-141). Presses universitaires de Lyon.

Ledoux, S. (2016). Le Devoir de mémoire. Une formule et son histoire. CNRS Éditions.

Ledoux, S. (2017). L'École à l'épreuve de l'attentat de Charlie Hebdo: quand les minutes de silence parlent aussi. *Mémoires en jeu, 4*, 65-71.

Ledoux, S. (2019). La place des émotions à l'École après les attentats de 2015. *Diversité,* 195, 101-107.

Loubes, O. (2017). L'École, l'identité, la nation. Histoire d'un entre-deux-France 1914-1940. Belin.

Pons, X. (coord.) (2014). L'école dans les médias. Revue internationale d'éducation, 66.

Rigot, A. (2016). Le débat. Un art martial [Mémoire de master 2, EHESS].

Saint-Fuscien, E. (2017). «Enfants, sauvez les tombes de nos morts»: deuil de guerre et mondes scolaires (1914-1939). *Cahiers Jaurès*, 225, 65-87.

Saint-Fuscien, E. (2020). Au-delà de la minute de silence? L'hommage aux morts des attentats de 2015 en milieu scolaire. *Sensibilités*, *8*, 78-88.

SÉBASTIEN LEDOUX

Truc, G. (2016). *Sidérations. Une sociologie des attentats*. Presses universitaires de France. Truc, G. (2020). Tous concernés? La dimension collective des émotions en situation d'attentats. Dans L. Kaufmann et L. Quéré (dir.), *Les émotions collectives* (pp. 97-131). Éditions de l'EHESS.

Zanna, O. (2015). Apprendre à vivre ensemble en classe. Des jeux pour éduquer à l'empathie Dunod

ANNEXE

Présentation du corpus des entretiens par fonction

- Cabinet ministériel: 1 ministre et 3 conseillers ministériels
- Dgesco: 2
- Inspecteurs-inspectrices: 1
- Chefs d'établissement: 13 (dont 4 du premier degré et 9 du second degré)
- Enseignants: 41 (dont 10 du premier degré, 30 du second degré, et 1 classe préparatoire)
- CPE: 2
- Documentaliste: 1
- Infirmière scolaire: 4
- Assistance sociale scolaire: 1
- · Agents d'accueil: 2
- Elèves: 29
- Parents d'élèves: 3

Présentation du corpus des entretiens par type d'établissement

- · Lycée général: 27
- Lycée professionnel: 33
- Collège: 9
- Collège REP: 10
- École élémentaire: 13
- École maternelle: 1